



REUNION DE LA CLE

26 SEPTEMBRE 2014

COMPTE RENDU

La Commission Locale de l'Eau du SAGE Sioule s'est réunie à la salle Armand Pradel à Ebreuil à 15h00. La liste des personnes présentes figure en annexe. Le quorum a été atteint. La présentation projetée est jointe au présent compte rendu.

M. A.TERITEHAU accueille l'ensemble des participants et M. ESTIER souligne la participation importante des membres de la CLE à cette réunion. Il les remercie de leur présence et rappelle l'ordre du jour de cette séance.

Ordre du jour

- Election du/de la Président(e) et du/de la Vice-Président(e)
- Composition du Bureau de la CLE et définition d'un calendrier de travail
- Composition des commissions de travail
- Composition de la Commission Inter-SAGE Sioule et Allier Aval et projet de recherche sur les ressources en eau souterraine de la Chaîne des Puys
- Questions diverses – points d'informations

Election du/de la Président(e) et du/de la Vice-Président(e)

M. ROUSSAT procède à l'élection du/de la Président(e) et M. BONNEFOUS est désigné secrétaire. M. MICHEL annonce la candidature unique de M. ESTIER. Le vote s'organise à bulletin secret. Les résultats du premier tour sont les suivants :

- Votants : 28 (18 exprimés et 10 pouvoirs)
- Exprimés : 28
- Majorité absolue : 15
- 28 votes pour Pascal ESTIER

M. ROUSSAT déclare M. ESTIER, élu Président de la CLE à l'unanimité. M. ESTIER remercie les élus de lui renouveler leur confiance et réaffirme sa volonté de porter politiquement le SAGE en vue d'une gestion durable de la Sioule et de son territoire.

Il est ensuite procédé à l'élection du/de la Vice-Président(e). Par principe d'équilibre entre le département de l'Allier et du Puy-de-Dôme, M. FERRAND propose la candidature de M. A.TERIIIEHAU, maire d'Ebreuil et représentant du SMAT. Le vote s'organise une nouvelle fois à bulletin secret. Les résultats du premier tour sont les suivants :

- Votants : 28 (18 exprimés et 10 pouvoirs)
- Exprimés : 28
- Majorité absolue : 15
- 28 votes pour Pierre A. TERIIIEHAU

M. A. TERIIIEHAU est élu à l'unanimité en tant que Vice-Président de la CLE. Il remercie les élus de leur confiance.

Délibération n°2014-1

Le collège des élus élit à l'unanimité M. ESTIER comme Président de la CLE et M. A.TERIIIEHAU comme Vice-Président.

Adoption du précédent compte-rendu et de l'ordre du jour

Délibération n°2014-2 et 3

La CLE adopte à l'unanimité le compte-rendu de la réunion de la CLE du 14 novembre 2014 et l'ordre du jour de cette présente réunion

Composition du Bureau de la CLE et définition d'un calendrier de travail

Conformément aux règles de fonctionnements de la CLE, le Bureau est constitué de 16 membres :

- 8 membres du collège des élus dont le Président et le Vice-président, membres de droit
- 4 membres du collège des utilisateurs et usagers
- 4 membres du collège des services de l'Etat et des établissements publics

M. ESTIER rappelle que chaque collège doit désigner ses représentants au Bureau de la CLE. Il propose une coupure de séance afin que les collèges des usagers et de l'Etat puissent réfléchir à leur proposition.

Les propositions sont les suivantes :

Collège des élus

- Pascal ESTIER, Président de la CLE, Mairie des Ancizes-Comps (63)
- Pierre A. TERIITHEAU, Vice-Président, SMAT du bassin de Sioule (03)
- Daniel SAUVESTRE, Mairie de Châteauneuf-les-Bains (63)
- Jean MICHEL, SMAD des Combrailles (63)
- Gilles JOURNET, Communauté de communes en pays St-Pourcinois (03)
- Anne-Marie DEFAY, Conseil Général de l'Allier (03)
- Nicole ROUAIRE, Conseil Régional d'Auvergne
- Agnès MOLLON, PNR des Volcans d'Auvergne

Collège des usagers

- Chambre d'Agriculture de l'Allier
- Fédération de Pêche du Puy-de-Dôme
- EDF
- FRANE

Collège de l'Etat

- MISEN 63
- MISEN 03
- DREAL
- Agence de l'eau

M. ESTIER procède au vote à main levée pour chacun des collèges.

Délibération n°2014-4

Chacun des collèges valide à l'unanimité les désignations présentées ci-dessus.

Afin de faciliter le bon déroulement des réunions du Bureau, il est nécessaire d'établir un calendrier semestriel des réunions. Pour la fin de l'année, un sondage a été réalisé à l'issue de la réunion. Les prochaines réunions de Bureau auront lieu les :

- **Vendredi 21 novembre 2014 à 9h30**
- **Jeudi 11 décembre 2014 à 14h**

Les ordres du jour précis seront communiqués ultérieurement. D'ici la fin d'année, le Bureau aura à finaliser son plan de communication, réaliser la charte graphique du SAGE, rédiger une lettre du SAGE, formuler des avis, étudier le projet de méthodologie d'inventaire des zones humides...

Composition des commissions de travail

Les travaux menés dans le cadre des commissions thématiques permettent d'apporter à la CLE tous les éléments nécessaires à la prise de décisions.

Les commissions thématiques associent l'ensemble des acteurs à la réflexion, **y compris les acteurs extérieurs à la CLE** (acteurs économiques, associatifs et administratifs du bassin versant, qu'ils soient élus, techniciens ou bénévoles). L'objectif est d'enrichir les discussions et de prendre en compte tous les points de vue. Elles sont présidées par le/la Président(e) de la CLE ou son représentant.

Afin de conserver une vision plus globale des problématiques, il est préférable de ne pas multiplier le nombre de commissions. Cela implique naturellement une grande diversité des thèmes abordés au sein des commissions.

Il est proposé de restructurer les 8 commissions mises en place lors de l'élaboration du SAGE et de créer 2 commissions :

- **Commission « aménagement, gestion et valorisation des milieux »** (prescription du SAGE) qui étudiera les dossiers en lien avec l'hydromorphologie, la continuité écologique, les zones humides, les paysages, la biodiversité, la gestion des inondations, l'urbanisme, etc. Elle suivra également la réalisation du Contrat territorial Sioule.
- Suivi et analyse des opérations et politiques en lien avec les enjeux 1 (continuité, morphologie des cours d'eau et zones humides) et 4 (inondations) du SAGE.
- **Commission « Préservation de la ressource »** qui abordera toutes les questions liées à la gestion quantitative et qualitative des ressources en eau superficielle et souterraine (évaluation et suivi de l'état quantitatif et qualitatif des masses d'eau, analyse des rejets et des prélèvements, suivi des programmes de travaux, ...). Ces deux problématiques étant intimement liées, il est préférable qu'elles ne soient pas dissociées.
- Suivi et analyse des opérations et politiques en lien avec les enjeux 2 (qualité des eaux) et 3 (quantité des eaux) du SAGE

Les thèmes dévolus à chaque commission thématique étant très nombreux, ils ne feront pas forcément tous l'objet d'un point spécifique à chaque réunion. Selon les opportunités, les

thématiques prégnantes au moment de la tenue de la réunion feront l'objet d'un point à l'ordre du jour, et d'autres seront abordées de façon transversale à travers les dossiers ou sujets en discussion.

M. VENTRE souligne que la réduction du nombre de commissions permettra de gagner en efficacité en évitant de multiplier le nombre de réunions. Il faudra toutefois veiller à bien respecter le champ de compétence de chacune des commissions.

Mme BOISSON précise que le Bureau de la CLE assurera le lien entre les 2 commissions.

M. ESTIER rappelle que la création d'une 3^{ème} commission « eau et usages » a également été évoquée lors des réunions précédentes. Aux vues des interfaces fréquentes avec les 2 autres commissions, il semble préférable de ne pas créer cette 3^{ème} commission de travail.

M. VENTRE soutien ce choix : mieux vaut avoir une approche par enjeux plutôt que par type d'usage.

M. ESTIER procède au vote à main levée pour la création des 2 commissions.

Délibération n°2014-5

***La CLE valide à l'unanimité la création des commissions
« aménagement, gestion et valorisation des milieux » et
« préservation des ressources en eaux ».***

M. ESTIER précise qu'une feuille d'inscription est laissée à disposition des membres de la CLE pour que ceux qui le souhaitent puissent s'inscrire. **Une 1^{ère} réunion de ces commissions de travail aura lieu le 6 novembre 2014 à Ebreuil.**

Composition de la Commission Inter-SAGE Sioule et Allier Aval et projet de recherche sur les ressources en eau souterraine de la Chaîne des Puys

➔ **Commission Inter-SAGE Sioule et Allier Aval**

Les nappes de la Chaîne des Puys sont, par leur quantité et leur qualité, des ressources en eau souterraine stratégiques à l'échelle du bassin Loire Bretagne. Le SDAGE les qualifie de nappes à réserver pour l'alimentation en eau potable (NAEP).

Pour faciliter une gestion équilibrée de ces ressources, les CLE des SAGE Sioule et Allier aval ont mis en place une commission inter-SAGE en 2007 ainsi qu'un comité technique.

Cette commission se compose de membres des CLE des deux SAGE. Il est proposé de respecter les proportions suivantes :

- **4 représentants des élus de la CLE du SAGE Sioule dont le Président**
- **4 représentants des élus de la CLE du SAGE Allier Aval dont le Président**
- **4 représentants des usagers**
- **4 représentants des services de l'Etat**

Les candidatures sont les suivantes :

Collège des élus du SAGE Sioule

- Pascal ESTIER, Président de la CLE
- Jean MICHEL, SMADC des Combrailles
- Agnès MOLLON, PNR des Volcans d’Auvergne
- Christian BOUCHARDY, Conseil Régional d’Auvergne

Collège des usagers

- Union Régionale des Forêts d’Auvergne (désignée par la CLE du SAGE Sioule)
- Fédération de pêche du Puy-de-Dôme (désignation à faire par la CLE du SAGE Allier Aval)
- Chambre régionale d’agriculture (désignée par la CLE du SAGE Sioule)
- Représentant des industriels (désignation à faire par la CLE du SAGE Allier Aval)

Collège de l’Etat

- MISEN 63
- ARS 63
- DREAL
- Agence de l’Eau

Les désignations des membres des collèges des usagers et de l’Etat restent à l’état de proposition tant qu’elles n’auront pas été débattues en CLE du SAGE Allier Aval.

Délibération n°2014-6

La CLE valide à l’unanimité ses membres du collège des élus et propose à la CLE du SAGE Allier Aval les représentants des collèges des usagers et de l’Etat les membres désignés ci-dessus.

➔ **Projet de recherche sur les ressources en eau souterraine de la Chaîne des Puys**

En 2008, les CLE des SAGE Sioule et Allier aval ont lancé 2 études : « Bilan de la ressource hydrogéologique des bassins de la Chaîne des Puys » (CETE et BRGM) et « Détermination des Débits Minimum Biologiques DMB pour les cours d’eau issus des émergences de la Chaîne des Puys » (ECOGEA). Elles constituent une base de réflexion mais elles doivent être approfondies.

Le SAGE Sioule, par sa disposition 3.1.1, demande à ce qu’une gestion volumétrique à l’échelle de la Chaîne des Puys soit mise en œuvre. Le futur schéma doit impérativement s’appuyer sur des résultats solides et fiables.

Des investigations plus poussées apparaissent d’ores et déjà nécessaires. Deux choix sont envisageables : une étude menée par un cabinet d’études spécialisé ou un projet de recherche.

Les animatrices des SAGE Sioule et Allier aval ont ainsi pris contact avec le département Géosciences et Environnement de l'Ecole des Mines de St-Etienne spécialisée notamment en hydrologie, hydrogéologie et gestion des ressources en eau.

Pour répondre au besoin des CLE, l'Ecole des Mines serait prête à détacher un post-doctorant sur 3 ans à mi-temps pour réaliser les missions suivantes (mission à adapter aux volontés de la Commission Inter-SAGE) :

- 1) Acquisition de connaissances complémentaires en géologie, hydrogéologie, hydrologie, occupation des sols, nature et qualité des eaux
- 2) Identification du mode de fonctionnement de l'hydrosystème, des connectivités entre aquifères, des relations avec les eaux superficielles, calcul de bilans hydrologiques par sous-bassins versants
- 3) Modélisations des potentialités des aquifères et proposition de scénarios de gestion en fonction des besoins en eaux

Le coût d'un projet de recherche est évalué à 120 000 € TTC correspondant au salaire du post-doctorant et aux analyses, le coût d'encadrement estimé à 50 000 € étant pris en charge par l'UMR. Pour le SAGE Sioule, cela revient donc à 60 000 €. Pour assurer son financement, des aides de l'agence de l'eau (50% voir 70%) sont mobilisables. Cela semble plus compromis pour le FEDER (Auvergne ou Massif Central). L'unité de recherche assurerait 30% d'autofinancement.

L'intérêt d'un projet de recherche vis-à-vis d'une étude par un cabinet privé repose sur son caractère scientifique et sa neutralité face au contexte local. Sa durée (3 ans au lieu de 1 an) permet aussi de pousser les investigations à un fort degré de précision et de couvrir plusieurs années hydrologiques.

A la demande de M. OBSTANCIAS, Mme BOISSON précise que la maîtrise d'ouvrage d'une étude serait portée par l'EPL qui solliciterait de fait des fonds FEDER et des financements auprès des collectivités locales à hauteur de 20% (Région, Départements). Dans le cadre d'un projet de recherche, la maîtrise d'ouvrage serait directement assurée par l'unité de recherche sans nécessairement solliciter financièrement les collectivités locales (à condition d'un financement à 70% de l'Agence de l'Eau). L'EP Loire pourrait également apporter une petite contribution.

M. MICHEL insiste sur le fait que les budgets des collectivités locales sont de plus en plus contraints et préférerait qu'elles ne participent pas financièrement à des études complémentaires.

M. OBSTANCIAS précise que tant qu'un schéma de gestion ne sera pas écrit, l'administration ne pourra pas délivrer de nouvelles autorisations de prélèvement sur la Chaîne des Puys, hormis pour l'adduction publique d'eau potable. Si une demande de la part d'un industriel se présente durant le projet de recherche, elle ne pourra pas être satisfaite.

Toutefois, M. ESTIER, soutenu par M. JOURNET, juge qu'il est préférable de se laisser le temps d'approfondir les connaissances et d'avoir des données fiables en dehors de toute pression.

M. OBSTANCIAS ajoute que si le cas se présente, il pourra être envisagé de rédiger un premier schéma avec les éléments en possession et de le réviser par la suite. Il reconnaît toutefois que techniquement le fonctionnement des nappes de la Chaîne des Puys est très compliqué et que se donner les moyens et le temps de mieux l'appréhender est nécessaire.

Mme BOISSON rappelle que le projet de recherche a vocation à apporter des connaissances mais en aucun cas à élaborer une stratégie politique de gestion qui reste la prérogative de la commission Inter-SAGE. Sa validation est du ressort de chacune des CLE.

Délibération n°2014-7

La CLE souhaite à l'unanimité mettre en place un projet de recherche sur les ressources en eaux souterraines de la Chaîne des Puys.

Questions diverses – points d'informations

➤ **Budget 2015 du SAGE**

En 2015, il a été budgétisé :

- Salaires et charges de la cellule d'animation, ses frais de fonctionnement ainsi que ceux de la CLE
- Actions de communication (site Internet, lettre du SAGE, cahier thématique, ...)
- Etude de détermination des têtes de bassins versant
- Stage sur l'analyse des pratiques d'utilisation des pesticides en milieu non agricole

DEPENSES		RECETTES				
		AE	CR	CG 63	CG 03	FEDER
Animation	70 000 €	56 927 €	6 921 €	3 692 €	2 460 €	-
Communication	5 000 €	2 500 €	1 324 €	706 €	470 €	-
Etude tête de bassin	50 000 €	A définir suivant le FEDER mobilisable				
Etude phytosanitaire	3 500 €	A définir suivant le FEDER mobilisable				

➤ **Animation zones humides**

Dans le cadre du contrat territorial, Romain AVERTY est arrivé au SMAD le 1^{er} septembre 2014. Ses missions consistent à accompagner les collectivités et les porteurs de projets sur la thématique des

zones humides et à réaliser un inventaire de terrain sur le territoire du SAGE couvert par le SMADC. Son contrat est établi pour 1 an mais la mission devrait se poursuivre une 2^{ème} année.

Cet hiver, la méthodologie d'inventaire sera élaborée pour pouvoir commencer le terrain dès le printemps 2015.

Mme BOISSON rappelle que conformément au SDAGE et au SAGE, la CLE assure la coordination des inventaires de terrain des zones humides qui auront lieu sur le bassin de la Sioule, dont celui porté par le SMAD. La CLE aura à valider la méthodologie d'inventaire et à émettre un avis sur les inventaires communaux réalisés.

M. ESTIER insiste pour que cette mission ne soit pas déconnectée du SAGE et que les services de l'Etat s'impliquent dans cette démarche par anticipation. Tirant leçon de l'enquête publique et d'une problématique incontournable d'actualité et promise à la vigilance des textes législatifs, il souhaite qu'à terme chaque commune ou communauté de commune engage une réflexion sur la gestion durable des zones humides. Il pourrait alors être envisagé qu'à l'échelle de leur territoire, les élus soient en mesure d'appréhender, d'anticiper et d'organiser rationnellement et localement si possible la compensation à la perte de zones humides en cas de projet (dans les cas de force majeure autorisés par le SAGE) et ainsi d'éviter des solutions abstraites et déconnectées parce qu'implantées sur un territoire extérieur avec un gestionnaire extérieur. Il rappelle le cas de Manzat Communauté qui a dû compenser sur la commune de Chouvigny avec toutes les difficultés.

M. BOUCHARDY souligne la belle complémentarité qui s'opère entre le SAGE (gestion politique) et le Contrat territorial (action de terrain). Il rappelle à ce titre qu'une aide de la Région a aussi été justifiée du fait de l'aspect expérimental de cette mission.

➤ **Journée d'information sur les zones humides**

A la demande des élus de la CLE (réunion du 24 juillet 2014), une journée d'information sur les zones humides est organisée le 10 octobre à 9h30 à Saint-Pierre-le-Chastel. Le programme est le suivant :

Matinée en salle (9h30 -12h)

- Contexte et apport de connaissances (définition, statut, intérêts/services rendus, évolution de leur prise en compte, cause de dégradation, typologie, sols, ...)
- Principes d'intervention (protéger/compenser/restaurer/gérer, les acteurs et leurs rôles)
- Point sur les zones humides sur le bassin de la Sioule (SAGE, Contrat territorial, animation ZH)
- Zoom sur l'application de la réglementation

Après-midi sur le terrain (14h-16h)

- ENS à Saint-Pierre-le-Chastel
- Sable de Pontgibaud

➤ **Contrat territorial Sioule**

Le contrat territorial a été signé officiellement en mai 2014. Une signature cérémoniale a été organisée à Ebreuil le samedi 20 septembre 2014. Elle s'est accompagnée d'une fête autour du « Grand Saumon » organisée par l'association « les navigateurs ».

Les premières opérations d'entretien et de restauration de la ripisylve doivent débuter cet automne sur le secteur de Pontgibaud et de Rochefort. Les Déclarations d'Intérêt Générale (une DIG par maître d'ouvrage) sont en cours d'instruction. Elles permettront d'obtenir les autorisations de pénétrer sur les propriétés privées, les autorisations administratives au titre de la loi sur l'eau et de débloquer des fonds publics pour intervenir sur des parcelles privées.

Des travaux d'arasement de seuils sont également prévus sur la commune de Youx.

➤ Plan Agro-Environnemental et Climatique (PAEC)

M. SIMEON informe la CLE qu'un dossier de candidature pour un projet de PAEC sur les gorges de la Sioule porté par l'ONF. Ce projet doit permettre l'application de mesures agroenvironnementales et climatiques. Ce type de projet sera-t-il soumis à la CLE pour avis ?

M. VENTRE rappelle que les PAEC font réponse à un appel à projet lancé par le Conseil Régional en tant qu'autorité de gestion du FEADER. Pour Mme ROUAIRE, conseillère régionale, il paraît évident que les CLE seront consultées sur ces projets.

Mme BOISSON précise que l'EP Loire a été sollicité pour apporter son appui sur les aspects « eau et milieux aquatiques » au PAEC et qu'il a donné son accord de principe. Pour ce projet, l'animatrice participera à son élaboration et sa mise en œuvre.

M. OBSTANCIAS souligne que les PAEC devront être parfaitement coordonnés avec les autres procédures afin d'éviter les problèmes rencontrés précédemment (Natura 2000, PAEC, ...). Le périmètre lui semble un peu petit afin de ne pas exclure des agriculteurs intéressés par des Mesures Agro Environnementales et Climatiques (MAEC).

La séance est levée à 17h10.



ANNEXE : LISTE DES PERSONNES PRESENTES

NOM		REPRESENTANT		PRESENT	EXCUSE	POUVOIR
COLLEGE DES REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES, DE LEURS GROUPEMENTS ET DES ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX						
Madame	Nicole	ROUAIRE	Conseil Régional d'Auvergne	•		
Monsieur	Christian	BOUCHARDY	Conseil Régional d'Auvergne	•		
Monsieur	Luc	BOURDUGE	Conseil Régional d'Auvergne		•	M. BOUCHARDY
Monsieur	René	ROULLAND	Conseil Général de la Creuse		•	M. FAURE
Monsieur	Alain	ESQUIRE	Conseil Général du Puy de Dôme		•	M. ESTIER
Monsieur	Lionel	MULLER	Conseil Général du Puy de Dôme		•	M. SCHIETTEKATTE
Monsieur	Michel	GIRARD	Conseil Général du Puy de Dôme		•	M. SAUVESTRE
Monsieur	Dominique	BIDET	Conseil Général de l'Allier		•	M. ROUSSAT
Monsieur	Daniel	ROUSSAT	Conseil Général de l'Allier	•		
Madame	Anne-Marie	DEFAY	Conseil Général de l'Allier		•	M. FERRAND
Monsieur	Pascal	ESTIER	Mairie des Ancizes-Comps (63)	•		
Madame	Claire	LEMPEREUR	Mairie de Montaigut-en-Combraille (63)		•	
Madame	Martine	BONY	Mairie de Vernines (63)		•	MME GIRAUD
Monsieur	Daniel	SAUVESTRE	Mairie de Châteauneuf-les-Bains (63)	•		
Madame	Janette	GIRAUD	Mairie de Saint-Pierre-le-Chastel (63)	•		
Monsieur	Pierre	FAURE	Mairie de Montfermy (63)	•		
Monsieur	Charles	SCHIETTEKATTE	Communauté de Communes du pays de Menat (63)	•		
Monsieur	Marc	GIDEL	Communauté de Communes Cœur des Combrailles (63)	•		
Monsieur	Mohand	HAMOUMOU	Communauté de Communes Volvic, sources et volcans (63)		•	
Monsieur	Emmanuel	FERRAND	Mairie de Saint-Pourçain-sur-Sioule (03)	•		
Monsieur	Patrick	BERTRAND	Mairie de Contigny (03)	•		
Monsieur	Pierre	LENVOISE	Mairie de Vicq (03)	•		
Monsieur	Yves	MAUPOIL	Mairie de Monestier (03)	•		
Monsieur	André	BIDAUD	Mairie de Chantelle (03)		•	M. MAUPOIL
Monsieur	Gérard	BOISSONNET	Mairie de Louroux-de-Bouble (03)		•	M. A. TERIITEHAU
Monsieur	Daniel	REBOUL	Communauté de Communes de Sioule, Colettes et Bouble (03)	•		
Monsieur	Gilles	JOURNET	Communauté de Communes en Pays Saint Pourcinois (03)	•		
Monsieur	Jean	MICHEL	SMAD des Combrailles	•		
Monsieur	Pierre	A.TERIITEHAU	SMAT du Bassin de la Sioule	•		
Madame	Agnès	MOLLON	PNR des Volcans d'Auvergne	•		
Monsieur	Pascal	VERNISSE	EPL		•	
COLLEGE DES REPRESENTANTS DES USAGERS, DES PROPRIETAIRES RIVERAINS, DES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES ET DES ASSOCIATIONS CONCERNEES						
Monsieur	Jean-Paul	GOY	Chambre d'Agriculture du Puy-de-Dôme	•		
Monsieur	Nicolas	BONNEFOUS	Chambre d'Agriculture de l'Allier	•		
Monsieur	Michel	TOURNADRE	Chambre Régionale d'Agriculture	•		
Monsieur	Gilles	FAURE	Chambre de Commerce et d'Industrie de Riom		•	MME BAREAU
Monsieur	Thierry	BOUDET	Chambre de Commerce et d'Industrie de Montluçon-Gannat		•	
Monsieur	Vincent	FERRY	France Hydroélectricité - Délégation Auvergne - Allier	•		
Madame	Anne-Marie	BAREAU	Union Régionale des Forêts d'Auvergne	•		
Madame	Sophie	DELAYE	UNAT Auvergne		•	
Monsieur	Alexis	GAMOND	Comité Départemental du Tourisme de l'Allier		•	
Monsieur	Bernard	DEVOUCOUX	FRANE		•	
Monsieur	Christian	BAYET	Fédération du Pêche du Puy-de-Dôme	•		
Monsieur	Christian	NONI	Fédération du Pêche de l'Allier		•	M. BAYET
Monsieur	Gérard	GUINOT	LOGRAMI		•	
			UFC Que Choisir		•	
Monsieur	Maurice	LEDRAPPIER	Délégation Régionale D'EDF	•		
Madame	Eliane	AUBERGER	Conservatoire des Espaces Naturels d'Auvergne		•	
COLLEGE DES REPRESENTANTS DE L'ETAT ET DE SES ETABLISSEMENTS PUBLICS						
			Préfecture de la Région Centre		•	DREAL
			Préfecture du Puy-de-Dôme		•	DDT 03
			Préfecture de l'Allier		•	
Madame	Sandrine	GAZEL	DRAAF Auvergne		•	AELB
Madame	Marie-Alix	VOINIER	Agence Régionale de Santé 03		•	
Madame	Laurence	SURREL	Agence Régionale de Santé 63		•	MISEN 63
Monsieur	Nicolas	VENTRE	Direction Départementale des Territoires 03	•		
Madame	Sylvie	DESRIER	Direction Départementale des Territoires 23		•	
Monsieur	Jean	OBSTANCIAS	Direction Départementale des Territoires 63	•		
Monsieur	Patrick	CHEGRANI	DREAL Auvergne	•		
Madame	Sabine	MAGE	DREAL Auvergne	•		
			MISEN 03		•	DDT 03
Madame	Audrey	NADALLE	MISEN 63	•		
Monsieur	Henri	CARMIE	ONEMA		•	DREAL
Monsieur	Olivier	SIMEON	Agence de l'Eau Loire Bretagne	•		
INVITES						
Madame	Agnès	ANDRE	Conseil Régional d'Auvergne	•		
Monsieur	Rodolphe	RIDEAU	Conseil Général de l'Allier	•		
Monsieur	Romain	AVERTY	SMAD des Combrailles	•		
Madame	Céline	BOISSON	EPL (animatrice du SAGE Sioule)	•		